



Communiqué de presse
Paris, jeudi 26 avril 2012

**« Master » et « Mastère Spécialisé » de vraies garanties de qualité
mais beaucoup de tentatives d'appropriation et de détournement**
par Frank BOURNOIS, Président de la CEFDG* et Pierre ALIPHAT, Délégué général de la CGE**
Les termes master, mastère, master spécialisé, mastère spécialisé se retrouvent dans beaucoup d'offres de formation tant publiques que privées. En France l'utilisation en est pourtant très réglementée et normée.

L'Etat français s'est réservé l'usage unique du mot « **master** ». Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui a créé le cursus LMD, en français le niveau M s'est traduit par master. Le mot **master peut donc uniquement être utilisé pour une formation qui a reçu la validation de l'Etat.**

En ce qui concerne les écoles d'ingénieur, c'est la **Commission des titres d'Ingénieur (CTI)** qui atteste de la **validité du diplôme**, lequel désormais confère le **grade de master**.

Pour les écoles de management, l'habilitation est donnée par la **Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG)** aux écoles de gestion, dont certaines délivrent un diplôme conférant également le **grade de master**.

Enfin, pour les autres catégories d'écoles (journalisme, architecture, arts appliqués, ...), c'est directement l'**Etat**, par l'intermédiaire de la **Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)** qui appose le sceau de l'Etat sur les formations.

Hors de cela, toute utilisation du mot master est une usurpation.

Le **Mastère Spécialisé est une marque collective et déposée de la CGE**. Pour avoir le droit au label Mastère Spécialisé, il faut que la **formation soit portée par un ou plusieurs établissements membres de la CGE**. La commission accréditation de la CGE a en charge l'examen du dossier et se prononce sur sa labellisation. Le site WEB de l'association des grandes écoles présente la **seule liste officielle des formations accréditées** <http://www.cge.asso.fr/cadre_accréditations.html> .

Les autres formulations telles que **mastère, master spécialisé, master en spécialité**, ... ne sont que des **tentatives** pour conférer à une **formation des caractéristiques et une qualité qu'elle n'a pas**.

Il convient aux étudiants et à leurs familles d'être particulièrement **vigilants sur la communication commerciale des établissements** et de **vérifier sur les sites officiels la réalité des titres et diplômes délivrés**.

A propos de la **Commission d'Evaluation des Formations et Diplômes de Gestion : la CEFDG est l'instance consultative d'évaluation et d'accréditation du visa et du grade Master pour les Ecoles (double tutelle des Ministères de l'Economie et Enseignement supérieur). Elle joue un rôle régulateur en organisant et en garantissant le contrôle qualité des formations reconnues par l'Etat. A propos de la Conférence des Grandes Ecoles*

***A propos de la **Conférence des Grandes Ecoles** : la CGE est une association (loi 1901) de Grandes Écoles d'ingénieurs, de management et de haut enseignement multiple ou spécifique, toutes reconnues par l'Etat et délivrant un diplôme national sanctionnant au moins 5 ans d'études après le baccalauréat. A ce jour, la CGE compte 203 membres (145 écoles d'ingénieurs, 38 écoles de management, 20 écoles d'autres spécialités).*

Contacts presse :

Pauline RICHAUD, TBWA\CORPORATE
(tél : 04.72.59.17.16 – mél : pauline.richaud@tbwa-corporate-lyon.com)

Brigitte POREE, Conférence des Grandes Ecoles
(tél : 01.46.34.77.63 – mél : brigitte.poree@cge.asso.fr)